



Communiqué de presse

## La consommation de biocarburant augmente de 4,3 % dans l'Union Européenne en 2021

EurObserv'ER publie son **BAROMÈTRE ÉNERGIES RENEUVELABLES DANS LES TRANSPORTS 2022**

Téléchargement libre:

<https://www.eurobserv-er.org/pdf/barometre-energies-renouvelables-dans-les-transport-2022/?tmstv=1670852632>

Paris, décembre 2022

### Chiffres clés pour les secteurs des transports dans l'UE-27 en 2021

#### Consommation de biocarburants :

**17,02 Mtep** : Consommation totale de biocarburants dans les transports dans l'UE en 2021 (16,3 Mtep en 2020).

#### Électricité dans les transports :

**1,9 Mtep** : Consommation totale d'électricité d'origine renouvelable dans les transports dans l'UE en 2021 (1,8 Mtep en 2020).

**1 745 524** : Nombre de nouvelles immatriculations de véhicules de passagers électriques et hybrides rechargeables dans l'UE en 2021 (1 046 000 en 2020).

### Principaux enseignements du baromètre

En 2021, la levée progressive des restrictions de confinement a entraîné une augmentation de la consommation d'énergie dans les transports ainsi que de la part des biocarburants et de l'électricité renouvelable. Des estimations préliminaires suggèrent que la consommation de biocarburants dans l'UE-27 a augmenté d'environ 4,3 % entre 2020 et 2021, pour atteindre plus de 17 Mtep. Depuis janvier 2021, la directive sur les énergies renouvelables (RED II) fournit un nouveau cadre juridique pour la consommation d'énergie renouvelable dans les transports et propose une nouvelle méthode de calcul pour mesurer la part provenant de l'électricité renouvelable.

Sur la base de cette nouvelle approche, on estime que près de 1,9 Mtep d'électricité renouvelable ont été utilisés dans les transports en 2021. L'année écoulée a également vu une augmentation des ventes de véhicules de tourisme électriques rechargeables (1,7 million) contre 1 million en 2020. La part de marché de ces véhicules dans les ventes totales de véhicules de tourisme est passée à 18 % en 2021 (9,1 % pour le 100 % électrique et 8,9 % pour les hybrides rechargeables) contre seulement 10,5 % en 2020.



## Liens

- Téléchargement libre du rapport "[L'état des énergies renouvelables en Europe](#)", 20<sup>ème</sup> édition
- Téléchargement libre de [tous les baromètres](#) thématiques
- Inscrivez vous aux alertes [EurObserv'ER](#) pour recevoir les communiqués de presse.
- Suivez nous sur [Twitter](#)
- Tous les [communiqués de presse](#) sont téléchargeables depuis le coin presse du site, ainsi que tous les [graphes and tableaux](#)

## Le prochain baromètre traitera de la biomasse solide (décembre 2022)



Pour plus d'informations :

Diane Lescot  
Observ'ER  
146, rue de l'Université  
75007 Paris / France  
Tel: +33 (0) 1 44180080  
E-mail: [frederic.tuille@energies-renouvelables.org](mailto:frederic.tuille@energies-renouvelables.org)

### A propos d'EurObserv'ER

Le baromètre EurObserv'ER consiste en une publication régulière, à destination de la presse européenne, d'indicateurs reflétant l'actualité des énergies renouvelables (solaire, éolien, pompes à chaleur, géothermie et biomasse) dans le monde et en Europe. Tous les baromètres sont en libre accès sur le site du projet.

### Note

Dans le cas d'une utilisation des données du baromètre EurObserv'ER, le consortium apprécierait que lui soient adressées les parutions dans lesquelles ce baromètre est cité. La référence de l'article peut être envoyée par e-mail à l'adresse ci-dessus. Si vous faites référence à EurObserv'ER dans un article, rapport ou tout autre document, merci de référencer la source comme suit : Source: EurObserv'ER, [www.eurobserv-er.org](http://www.eurobserv-er.org), 2022.

### Disclaimer

Ce baromètre a été réalisé par Observ'ER dans le cadre du projet "EurObserv'ER" regroupant Observ'ER (FR), TNO (NL), Renac (DE), Fraunhofer ISI (DE), VITO (BE) et CBS Statistics Netherlands (NL). Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de ses auteurs et ne représente ni l'opinion de la Commission européenne, ni celle de l'Ademe. Ni la Commission européenne, ni l'Ademe ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.